

# Réseau des Emetteurs Français des Hautes Pyrénées

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 03.10.1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29.11.1952 Section Française de l' union internationale des Radioamateurs (I.A.R.U) SAG Défense n° 12.744 ( décembre 1927 ) – SA Education Nationale 6 juillet 1964

### MÉMORIAL F9NL 2008 RÈGLEMENT

#### 1. BUT

Ce concours de petite durée est réalisée en hommage à notre ami F9NL, Maurice LACROUTS, véritable pionnier du 70 cm, connu de beaucoup d'entre nous, et qui nous a quitté en 1983.

#### 2. DATE ET HORAIRE

Le dimanche du troisième week-end entier de septembre, de 0400 UTC à 1100 UTC.

#### 3. BANDE

432 MHz.

#### 4. DECOUPAGE

#### **Deux zones:**

- Zone 1: Les départements 65, 64, 40, 32, 31.
- Zone 2: les autres départements français et les pays étrangers.

#### 5. REPORTS

RS(T) + numéro du QSO à partir de 001 + QTH Locator.

#### 5. POINTS

1 point/km quelle que soit la zone.



# Réseau des Emetteurs Français des Hautes Pyrénées

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 03.10.1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29.11.1952 Section Française de l' union internationale des Radioamateurs (I.A.R.U) SAG Défense n° 12.744 (décembre 1927) – SA Education Nationale 6 juillet 1964

#### 6. MULTIPLICATEURS

- - zone 1: aucun
- - zone 2: QSO entre stations de la même zone: pts/km x 1.
- QSO avec stations de la zone 1: pts/km x 2.
- - TM9NL (si utilisé) QSO avec station zone 1 : pts/km x 2
- QSO avec station zone 2 : pts/km x 4

#### 8. TOTAL GENERAL

C'est la somme des produits points/km x multiplicateur de chaque QSO.

#### 9. CLASSEMENTS – RECOMPENSES

#### **Trois classements:**

- Trophée F9NL régional pour la zone 1 (**Trophée régional** remis au lauréat par le président du REF65 pour un an lors de l'AG du REF65 ).
- Trophée F9NL national pour la zone 2. Ne seront classées que les stations ayant contacté au moins une station de la zone 1. **Trophée national** (remis en jeu chaque année )
- Dans le cas ou une station Hors Métropole serait en tête, un diplôme lui sera envoyé en lieu et place du trophée, néanmoins son indicatif figurera sur la liste du trophée national.
- Classement honorifique des autres stations de la zone 2.

#### 10. COMPTE RENDU

Quelle que soit la méthode utilisée (manuel ou informatisé) le compte rendu indiquera :

- la zone ou ce trouve la station Zone 1, Zone 2 ou Honneur (cas ou aucun QSO n'aurait été réalisé avec la Zone 1)
  - les multiplicateurs éventuels
- Manuel : compte-rendu sur imprimé A4-99-01 (récapitulatif) et A4-99-02 (log.),. Indiquer le meilleur DX (indicatif, locator et distance) ;La copie du carnet de trafic est admise si les informations sont conformes aux imprimés pré-cités.

Siége Social – 9 Av. de La Mongie - Pouzac – 65200 BAGNERES de BIGORRE ( 05 62 95 36 89 – Portable : 06 33 50 69 65 - e.mail ( <a href="f6fcw@tiscali.fr">f6fcw@tiscali.fr</a>)



# Réseau des Emetteurs Français des Hautes Pyrénées

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 03.10.1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29.11.1952 Section Française de l' union internationale des Radioamateurs (I.A.R.U) SAG Défense n° 12.744 ( décembre 1927 ) – SA Education Nationale 6 juillet 1964

- Informatisé : compte-rendu au format IARU « reg1test ». Tenant compte des remarques reprise dans l'annexe 1.
- Tout compte rendu informatisé non conforme sera refusé.

#### 11. ENVOL

### 15 jours au plus tard après la date du concours, au correcteur :

• Par émail : f9nl@ref-union.org

• Par poste selon les information publiés dans Radio-REF est sur le site <a href="http://www.ref-union.org">http://www.ref-union.org</a>

### 12. CONDITIONS DE PARTICIPATION

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les conditions de son autorisation et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs.

Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend.

#### **ANNEXE 1**

Afin de rendre compatible avec les logiciels de dépouillement les CR reçu par mail la commission des concours a demandé que certain champ du fichier Edi soit annoté il s'agit de :

Pexch Définition de la zone du participant

Cexcb Nombre de correspondant en zone 1 dans le log

Recived exchange Zone du correspondant

New-exchange - (N) Drapeau de Zone zone 1 New-exchange = 1

zone 2 New-exchange = 0

Siége Social – 9 Av. de La Mongie - Pouzac – 65200 BAGNERES de BIGORRE ( 05 62 95 36 89 – Portable : 06 33 50 69 65 - e.mail ( <a href="f6fcw@tiscali.fr">f6fcw@tiscali.fr</a>)